



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Commune de TAVERNES

Installation classée pour la protection de l'environnement

La **communauté de communes Provence-Verdon** a déposé, en préfecture, un dossier de demande d'enregistrement afin de mener une activité de déchetterie (**déchetterie communautaire**) située quartier des Chaumes, chemin de Rambourgue, à **(83670) Tavernes**. Cette activité relève de la rubrique 2710-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique :

du lundi 29 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Tavernes, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable - section ICPE - bd. du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr>, rubrique : **Accueil / Actions de l'État / Environnement / plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/ Tavernes**

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.